



Repères Chiffres

pour l'économie du Languedoc-Roussillon

N° : 6 - Août 2009

Les hébergements collectifs touristiques en Languedoc-Roussillon : plus de 6 millions de nuitées d'avril à septembre 2008

Geneviève PAYEN- INSEE

D'avril à septembre 2008, l'ensemble des hébergements collectifs (résidences de tourisme, villages de vacances, maisons familiales, auberges de jeunesse et centres internationaux de séjour) ont accueilli 837 000 personnes pour un total de 6,3 millions nuitées.

La durée moyenne de séjour y est de 7,5 jours. Elle est un peu plus longue dans les résidences de tourisme où les séjours durent en moyenne 9 jours.

La capacité d'accueil des 390 établissements d'hébergement collectif du Languedoc-Roussillon est de 100 000 personnes par jour.

6,3 millions de nuitées

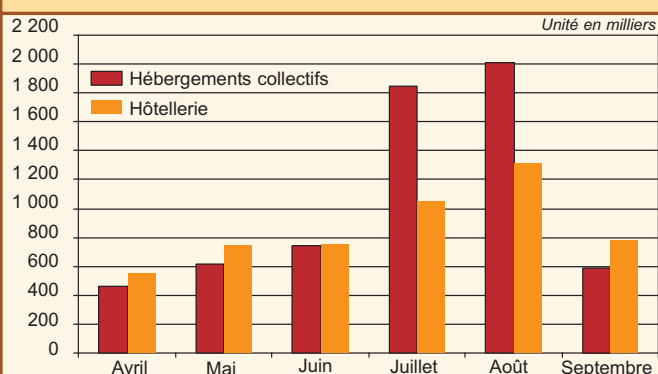
D'avril à septembre 2008, 6,3 millions de nuitées ont été consommées par 837 000 touristes dans les villages de vacances, résidences de tourisme, maisons familiales, centres de vacances, auberges de jeunesse, centres internationaux de séjour et autres hébergements collectifs touristiques du Languedoc-Roussillon. Cela représente 21 % de nuitées de plus que dans l'hôtellerie de tourisme sur la même période (soit 1,1 million de nuitées en plus), alors que les touristes fréquentant les hébergements collectifs y sont 3,5 fois moins nombreux. Cette différence tient à une durée moyenne de séjour beaucoup plus longue dans les hébergements collectifs, notamment en cœur de saison. La

saisonnalité, déjà bien marquée pour tous les hébergements touristiques de la région, l'est encore plus dans ces types d'hébergements. Les mois de juillet et août comptabilisent à eux seuls 62 % de leur activité sur la période allant d'avril à septembre (45 % dans l'hôtellerie).

Neuf nuitées sur dix dans les résidences de tourisme et les villages de vacances

Résidences de tourisme et villages de vacances se partagent, à parts égales, 90 % de la fréquentation des hébergements collectifs. Ces deux types d'hébergements sont principalement implantés sur le littoral (66 % et 75 % de leurs offres respectives) mais les résidences de tourisme enregistrent cependant une activité supérieure à celle des villages de vacances durant l'avant-saison. Ceci tient sans doute au fait qu'à la différence des villages de vacances,

Nombre de nuitées dans les hébergements collectifs et dans l'hôtellerie du Languedoc-Roussillon en 2008



Source : INSEE - partenaires régionaux du tourisme - Enquête autres hébergements collectifs touristiques - Année 2008

Répartition des nuitées d'avril à septembre 2008 en Languedoc-Roussillon

Nuitées par type d'hébergement collectif		Nuitées par zone touristique		Nuitées par mois	
Village de vacances	43 %	Littoral	70 %	Avril	7 %
Maison familiale	3 %	Passage	11 %	Mai	10 %
Résidence de tourisme	44 %	Arrière-Pays	4 %	Juin	12 %
Centre de vacances	5 %	Montagne	15 %	Juillet	30 %
Auberge de jeunesse - CIS	2 %			Août	32 %
Autres	3 %			Septembre	91 %
Total	100 %	Total	100 %	Total	100 %

Source : INSEE - partenaires régionaux du tourisme - Enquête autres hébergements collectifs touristiques - Année 2008

Note : Pour la deuxième année consécutive, les hébergements collectifs touristiques (hors hôtels et campings) du Languedoc-Roussillon ont fait l'objet d'une enquête de fréquentation d'avril à septembre 2008. Les établissements enquêtés, davantage sensibilisés à l'intérêt de l'enquête, ont mieux appréhendé les concepts statistiques. Les résultats 2008 permettent donc d'avoir une vision plus nette de l'offre et de l'activité de ces hébergements dans la région. Par contre, comparer avec les résultats précédents s'avère délicat et de ce fait, aucune évolution n'a été calculée.

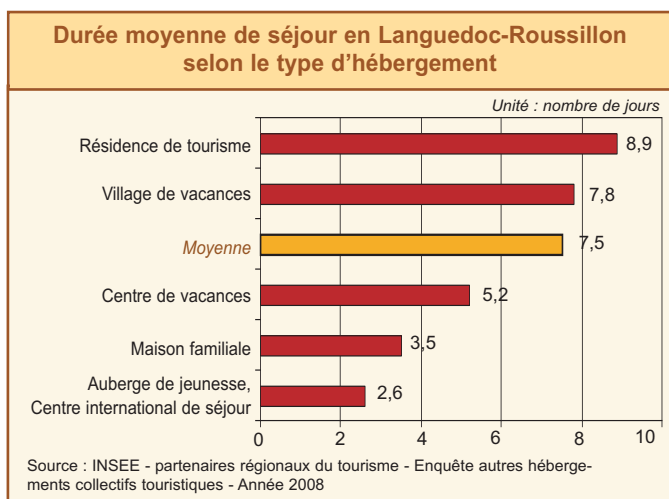
une part non négligeable de leur offre (18 %) est localisée dans la zone de passage, en milieu urbain, attirant ainsi une part du tourisme d'affaire.

Les auberges de jeunesse se distinguent des autres hébergements par une saisonnalité moins marquée en juillet et août. La fréquentation est plus étale sur la période.

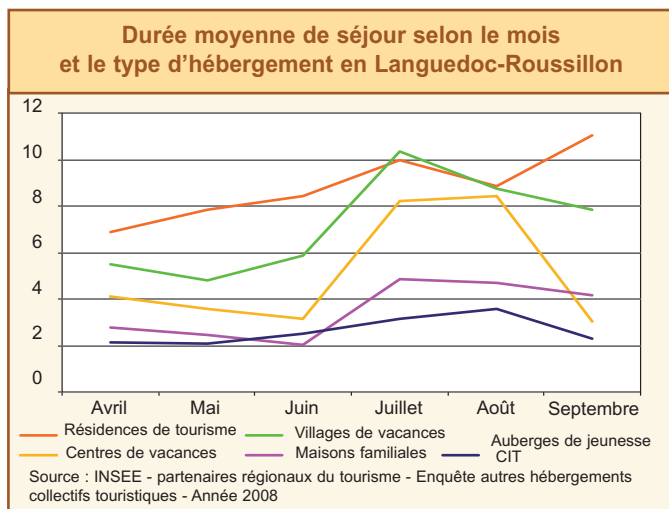
Parmi les quatre grandes zones touristiques composant la région (l'arrière pays, le littoral, la montagne et la zone de passage), le littoral est de loin le plus attractif. Il concentre 7 nuitées sur 10 passées dans les hébergements collectifs.

Une durée moyenne de séjour de 7,5 jours

La durée moyenne de séjour dans les autres hébergements collectifs sur la période d'avril à septembre 2008 est de 7,5 jours, proche de celle observée dans les campings (7,2 jours en moyenne de mai à septembre). Mais elle varie fortement selon le type d'hébergement, la zone touristique ou le mois (voir données complémentaires page 5). Les touristes fréquentant les résidences de tourisme y



séjourneront entre 6,9 jours en avril et 11 jours en septembre, soit une durée moyenne de 8,9 jours sur toute la période. Dans les villages de vacances, la durée maximale est atteinte en juillet avec 10,4 jours. A l'opposé, les touristes hébergés dans les auberges de jeunesse, pour la plupart des jeunes adultes, sont très mobiles et ne séjournent pas très longtemps au même endroit : 2,6 jours en moyenne.

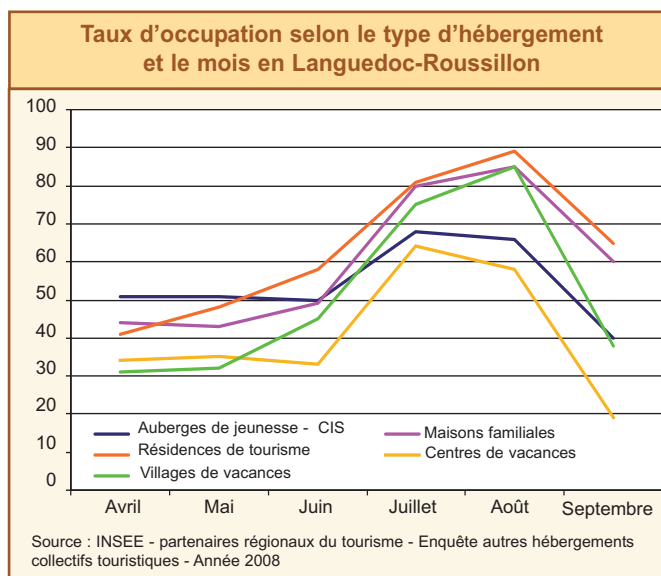
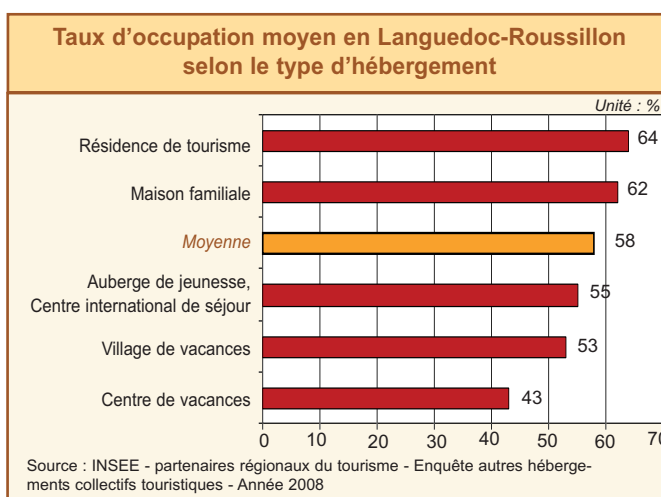


La montagne et le littoral sont les destinations où la clientèle touristique séjourne le plus longtemps, 8 jours en moyenne sur l'ensemble de la période, tous types d'hébergements collectifs confondus.

Les mois de juillet et août restent traditionnellement la période préférée des touristes, celle des « grandes vacances ». Les séjours atteignent ainsi des durées de 9,5 jours et 8,4 jours, supérieures à celles constatées en septembre et bien plus encore à celles de l'avant-saison.

58 % des équipements occupés

Sur l'ensemble de la période, d'avril à septembre 2008, 58 % des équipements⁽¹⁾ des hébergements collectifs ont été loués. Les résidences de tourisme sont les plus rentabilisées. Leur taux d'occupation moyen est de 64 %, avec des pics de 81 % en juillet et 89 % en août. Elles sont suivies d'assez près par les maisons familiales (62 %), puis par les villages de vacances (53 %).



(1) Les équipements sont des chambres, des dortoirs, des studios ou bungalows des appartements ou maisonnettes ou chalets ou mobilhomes. Les studios, bungalows, appartements, maisonnettes, chalets ou mobilhomes comprennent un coin cuisine.

Une capacité d'accueil de 100 000 personnes par jour

Les équipements proposés par les 391 hébergements collectifs recensés en 2008 en Languedoc-Roussillon peuvent accueillir chaque jour 100 000 touristes. C'est près de 2 fois plus que l'hôtellerie, mais 3,5 fois moins que l'hôtellerie de plein air.

La taille moyenne d'un hébergement collectif est de 255 lits. Cette moyenne cache une forte disparité entre les hébergements, puisque celle-ci peut aller d'une capacité de 12 lits pour les plus petites structures à 3 600 lits pour les plus

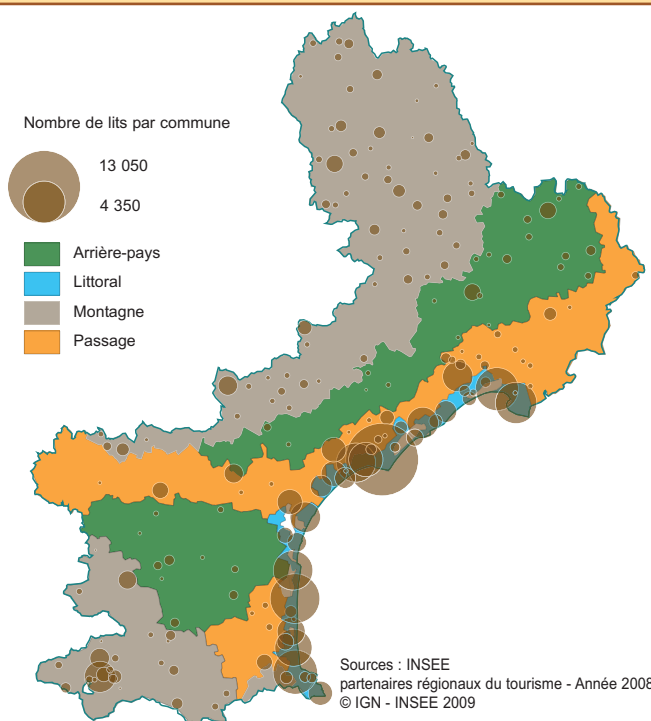
grosses. Un petit nombre des hébergements (4 %), dont la capacité d'accueil est au moins égale à 1 000 lits, concentrent le quart de l'offre. Ces plus grosses structures sont soit des villages de vacances, soit des résidences de tourisme.

Rien d'étonnant donc à ce que les villages de vacances et les résidences de tourisme représentent à eux seuls 87 % de la capacités d'accueil des hébergements collectifs, avec respectivement 44 000 et 43 000 lits.

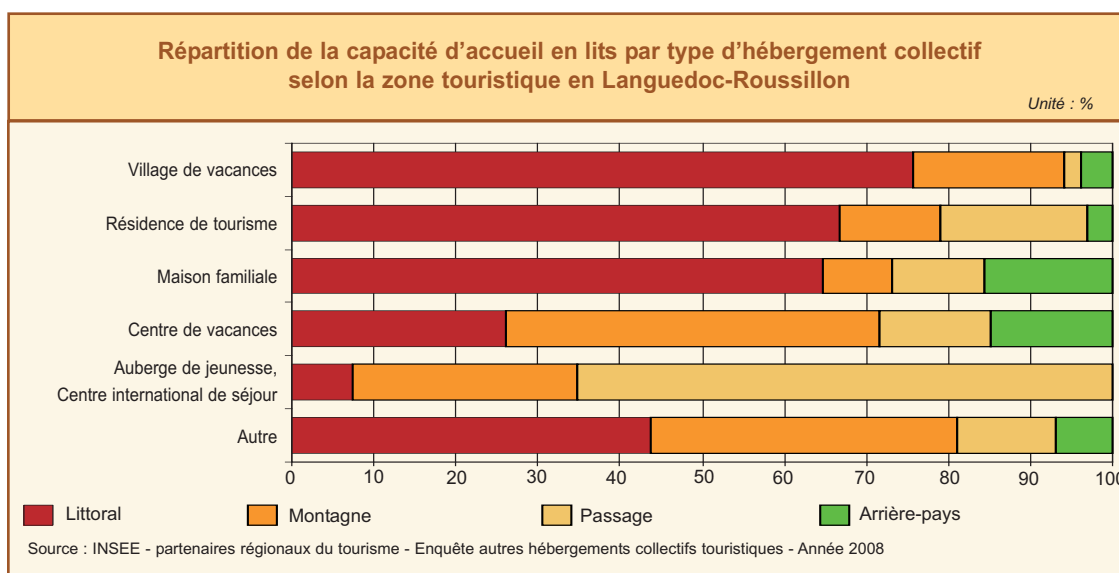
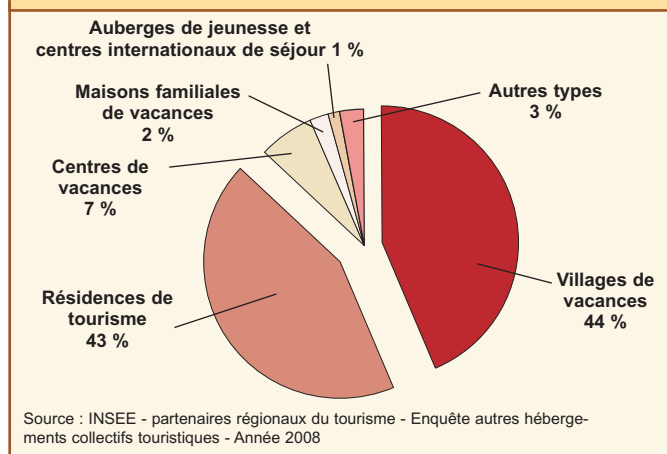
La localisation de l'offre des autres hébergements collectifs est très différente selon le type, même si globalement le littoral apparaît comme la zone dominante, recueillant 67 % des lits, suivi par la montagne (18 %).

Pour les centres de vacances, l'ordre est inversé, puisque 46 % de leur capacité d'accueil se situe en montagne, et 26 % en bord de mer. Les auberges de jeunesse, quant à elles, sont plus fréquemment implantées dans la zone de passage (65 % des lits) et en montagne (27 %).

Capacité d'accueil en lits touristiques des hébergements collectifs en Languedoc-Roussillon



Capacité d'accueil par type d'hébergement collectif en Languedoc-Roussillon



Les hébergements collectifs : quasiment 20 % de la capacité d'accueil des hébergements touristiques marchands de la région

Hôtels, campings, hébergements collectifs et meublés labellisés
de mai à septembre 2008

Nombre d'établissements et capacité d'accueil des différents types d'hébergements en Languedoc-Roussillon

	Nombre 2008	Capacité en places	% de la capacité régionale	Nombre de lits touristiques par km ²
Hébergements collectifs	391	99 600	18	4
Hôtels de tourisme	919	52 800	10	2
Campings	749	350 900	65	13
Meublés labellisés	7 899	35 500	7	1
Ensemble		538 800	100	20

Source : INSEE - partenaires régionaux du tourisme - Enquête autres hébergements collectifs touristiques - Année 2008

Fréquentation selon le type d'hébergement en Languedoc-Roussillon

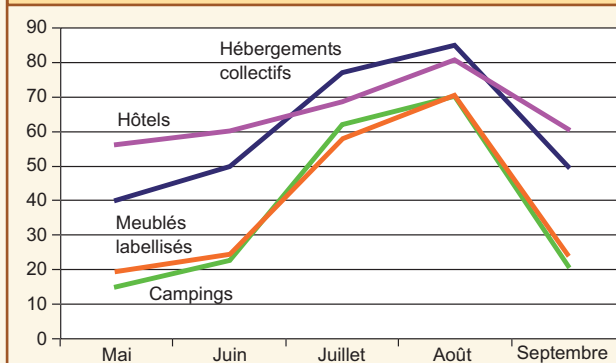
De mai à septembre 2008 (*)	Nombre de nuitées (en milliers)	Nombre d'arrivées (en milliers)	Durée moyenne de séjour (en jours)	Part des nuitées étrangères (en %)	Taux d'occupation (**) en %
Hébergements collectifs	5 798	750	7,7	19	61,3
Hôtels de tourisme	4 632	2 579	1,8	22	65,4
Campings	17 057	2 358	7,2	40	40,5
Meublés labellisés	1 422	ND	ND	ND	39,0

(*) Les données de fréquentation indiquées ici couvrent la période allant de mai à septembre (saison d'été) pour permettre la comparaison avec la fréquentation dans les campings

(**) Le taux d'occupation est calculé sur l'équipement pour les autres hébergements collectifs, la chambre pour l'hôtellerie, l'emplacement pour les campings et le meublé pour les meublés labellisés.

Source : INSEE - partenaires régionaux du tourisme - Enquête autres hébergements collectifs touristiques - Année 2008

Les taux d'occupation dans les différents types d'hébergements touristiques en Languedoc-Roussillon



Source : INSEE - partenaires régionaux du tourisme
Enquête autres hébergements collectifs touristiques - Année 2008

DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

Durée moyenne de séjour en Languedoc-Roussillon (en nombre de jours)

par type d'hébergement collectif		par zone touristique		pour les mois de	
Auberge de jeunesse - CIS	2,6	Passage	5,3	Avril	5,4
Maison familiale	3,5	Arrière-pays	5,8	Mai	5,4
Centre de vacances	5,2	Moyenne	7,5	Juin	5,8
Moyenne	7,5	Littoral	8,0	Juillet	9,5
Village de vacances	7,8	Montagne	8,1	Août	8,4
Résidence de tourisme	8,9			Septembre	7,8
				Moyenne	7,5

Source : INSEE - partenaires régionaux du tourisme - Enquête autres hébergements collectifs touristiques - Année 2008

Taux d'occupation moyen en Languedoc-Roussillon (en %)

par type d'hébergement collectif		par zone touristique		pour les mois de	
Centre de vacances	43	Montagne	45	Avril	37
Village de vacances	53	Arrière-pays	47	Mai	40
Auberge de jeunesse - CIS	55	Moyenne	58	Juin	50
Moyenne	58	Littoral	61	Juillet	77
Maison familiale	62	Passage	63	Août	85
Résidence de tourisme	64			Septembre	50
				Moyenne	58

Source : INSEE - partenaires régionaux du tourisme - Enquête autres hébergements collectifs touristiques - Année 2008

ZOOM SUR LES DÉPARTEMENTS

Répartition des places-lits en hébergement collectif selon les départements

	Villages de vacances	Maisons familiales	Résidences de tourisme	Centres de vacances	Auberges de jeunesse - CIS	Autres	Total
Aude	42,9 %	1,1 %	40,6 %	6,8 %	2,7 %	5,9 %	100 %
Gard	26,5 %	5,3 %	47,2 %	16,0 %	3,7 %	1,3 %	100 %
Hérault	45,6 %	3,0 %	45,3 %	3,7 %	0,4 %	2,0 %	100 %
Lozère	68,5 %	0 %	4,9 %	15,4 %	4,7 %	6,5 %	100 %
Pyrénées-Orientales	41,8 %	1,2 %	48,7 %	5,8 %	0,2 %	2,3 %	100 %
Languedoc-Roussillon	43,6 %	2,3 %	43,4 %	6,5 %	1,3 %	2,9 %	100 %

Source : INSEE - partenaires régionaux du tourisme Enquête autres hébergements collectifs touristiques - Année 2008

Répartition des hébergements collectifs et des places selon les départements

	Répartition des hébergements collectifs	Répartition des places	Taille moyenne des hébergements en nombre de places
Aude	16,1 %	14,6 %	231
Gard	12,8 %	9,3 %	184
Hérault	34,3 %	42,6 %	317
Lozère	12,0 %	5,8 %	123
Pyrénées-Orientales	24,8 %	27,7 %	284
Languedoc-Roussillon	100 %	100 %	255

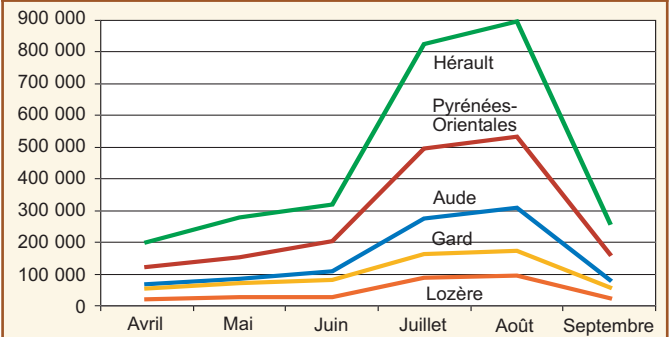
Source : INSEE - partenaires régionaux du tourisme
Enquête autres hébergements collectifs touristiques - Année 2008

La fréquentation des hébergements collectifs selon les départements

	Nombre de nuitées (en milliers)	Répartition des nuitées (en %)	Durée moyenne de séjour (en jour)	Part des nuitées étrangères (en %)	Taux d'occupation (en %)
Aude	928	15 %	6,1	24 %	52 %
Gard	601	10 %	6,4	18 %	58 %
Hérault	2 781	44 %	8,1	20 %	61 %
Lozère	282	5 %	6,9	13 %	42 %
Pyrénées-Orientales	1 672	27 %	8,1	14 %	58 %
Languedoc-Roussillon	6 264	100 %	7,5	18 %	58 %

Source : INSEE - partenaires régionaux du tourisme Enquête autres hébergements collectifs touristiques - Année 2008

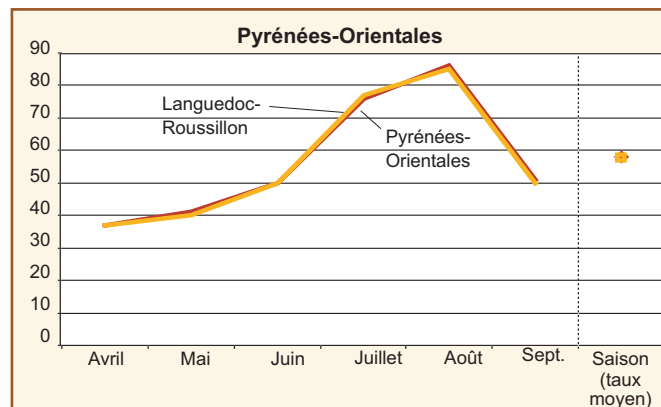
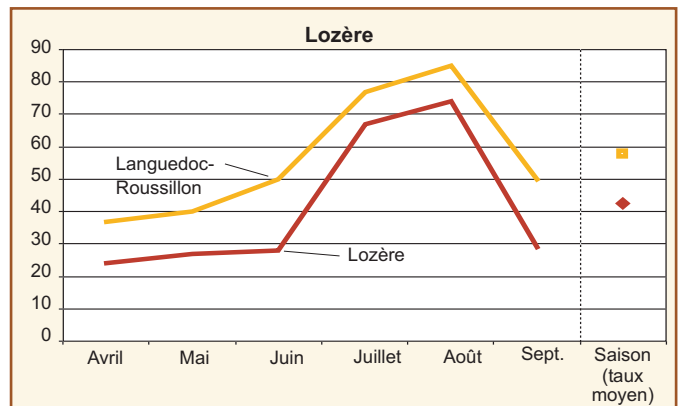
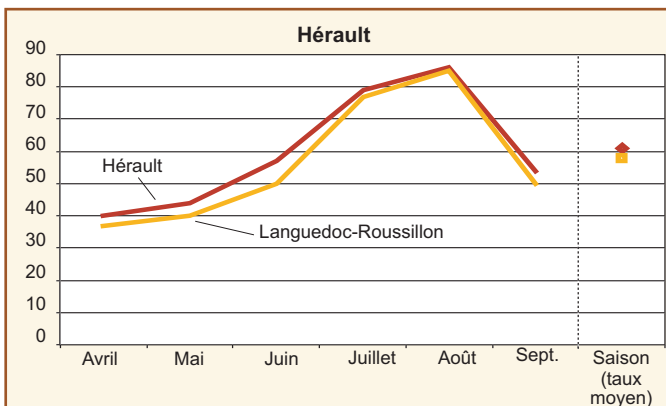
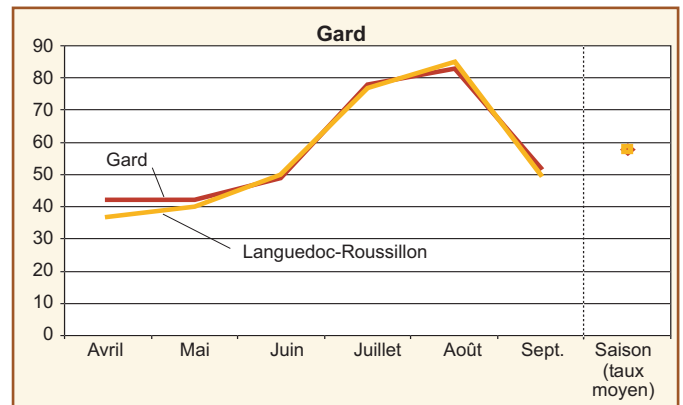
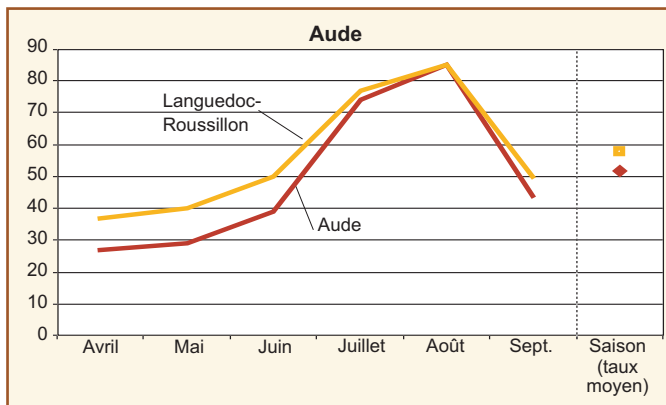
Nombre de nuitées en hébergement collectif selon les départements



Source : INSEE - partenaires régionaux du tourisme Enquête autres hébergements collectifs touristiques - Année 2008

TAUX D'OCCUPATION DES HÉBERGEMENTS COLLECTIFS DANS LES DÉPARTEMENTS

Source : INSEE - Partenaires régionaux du tourisme - Enquête autres hébergements collectifs touristiques - Année 2008



Une enquête en partenariat

L'enquête sur les hébergements collectifs est le fruit d'un partenariat entre le Comité régional au tourisme, la Délégation régionale au Tourisme les comités départementaux du tourisme et l'Insee Languedoc-Roussillon. La première a eu lieu en 2007. Cette enquête comptabilise les séjours touristiques dans les hébergements collectifs de type : village de vacances, maison familiale, auberge de jeunesse, centre international de séjour, résidence de tourisme, centre de vacances. La collecte des données s'effectue chaque mois par voie postale auprès des exploitants.

Les résultats présentés dans cette publication concernent les séjours des mois d'avril à septembre 2008 inclus.



Les différents types d'hébergements collectifs

■ **Résidence de tourisme (y compris résidence hôtelière)** : c'est un établissement commercial d'hébergement, faisant l'objet d'une exploitation permanente ou saisonnière, constitué d'un ensemble homogène de chambres ou d'appartements meublés, disposés en unités collectives ou pavillonnaires. Il est offert en location pour une occupation à la journée, à la semaine ou au mois à une clientèle touristique qui n'y élit pas domicile. La résidence de tourisme est dotée d'un minimum d'équipements et de services communs. Elle est gérée dans tous les cas par une seule personne physique ou morale. Les résidences de tourisme stricto sensu, sont homologuées et classées de 1 à 4 étoiles. Par convention sont prises en compte ici les autres résidences ni classées ni homologuées.

■ **Village de vacances** : c'est un ensemble d'hébergements faisant l'objet d'une exploitation globale à caractère commercial ou non, destiné à assurer des séjours de vacances et de loisirs, selon un prix forfaitaire comportant la fourniture de repas ou de moyens individuels pour les préparer et l'usage d'équipements collectifs permettant des activités de loisirs sportifs et culturels. Les villages de vacances comprennent des hébergements individuels ou collectifs et des locaux affectés à la gestion et aux services ainsi que des installations communes destinées aux activités à caractère sportif et aux distractions collectives. Pour les repas, il y a un restaurant ou une cuisine individuelle par logement avec ou sans distribution de plats cuisinés. Ils sont classés en catégories " confort " et " grand confort ".

■ **Maison familiale de vacances** : c'est un établissement sans but lucratif, à caractère social, familial et culturel qui a pour principale vocation l'accueil des familles pendant leurs vacances et leurs loisirs. Elle est, en priorité, ouverte aux familles ayant des revenus modestes. Elles sont agréées par la DDASS. Une maison familiale de vacances peut être composée d'hébergements variés : appartement, gîte, chambre, emplacement (type camping).

■ **Centre de vacances** : c'est un établissement permanent ou temporaire, où sont collectivement hébergés hors du domicile familial, à l'occasion de leurs vacances scolaires, de leurs congés professionnels ou de leurs loisirs, des mineurs âgés de plus de 4 ans (colonies de vacances, centres de vacances collectives d'adolescents, camps équipés pour les jeunes,...) Il possède un agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Un centre de vacances peut être composé d'hébergements variés : dortoir, appartement, gîte, chambre, emplacement (type camping).

■ **Auberge de jeunesse** : c'est un établissement régi par une association à but non lucratif, qui offre aux usagers un hébergement et un service de restauration limité et/ou une cuisine individuelle de même que d'autres prestations, programmes et activités. Cet établissement est principalement destiné aux jeunes. L'auberge de jeunesse possède un double agrément : le Ministère de la jeunesse et des sports et le Ministère de l'éducation nationale.

■ **Centre international de séjour** : il a une double vocation, hébergement et restauration ; c'est aussi un lieu culturel. Son concept repose sur la convivialité, la rencontre et les échanges internationaux. Il dispose donc d'importants espaces collectifs favorisant la découverte et la rencontre. Il possède un double agrément Ministère de la jeunesse et des sports et Ministère de l'éducation nationale.

Définitions

■ **Nuitées** : nombre total de nuits passées par les clients dans un hébergement collectif. Ainsi 6 nuitées seront comptabilisées pour un couple séjournant 3 nuits consécutives dans un village de vacances, de même que pour 6 personnes ne séjournant qu'une seule nuit.

■ **Arrivées** : nombre de clients différents qui séjournent une ou plusieurs nuits consécutives dans le même hébergement collectif.

■ **Taux d'occupation** : rapport obtenu en divisant le nombre d'équipements occupés par le nombre d'équipements effectivement disponibles (c'est-à-dire en excluant les fermetures saisonnières). Le calcul tient donc compte des seuls jours d'ouverture.

■ **Durée moyenne de séjour** : rapport entre le nombre de nuitées et le nombre d'arrivées.

■ **Place** : le couchage pour une personne en lit simple ou double.

Pour en savoir plus

Publications

- Bilan de la saison touristique 2008 en Languedoc-Roussillon, *Repères Synthèse «L'année économique et sociale 2008»* N° 3, avril 2009.
- Les meublés labellisés en Languedoc-Roussillon en 2006, *Repères Chiffres* N° 10, août 2007.
- Le parc des campings en Languedoc-Roussillon - *Repères Chiffres* n°5 - juin 2008
- Le Languedoc-Roussillon au sixième rang national pour le parc hôtelier au 1^{er} janvier 2009 - *Repères Chiffres* n°7 - sept 2009

Sites institutionnels

- Institut National de la Statistique et des Études Économiques : www.insee.fr
- Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) : www.tourisme.gouv.fr
- Atout France : www.odit-france.fr
- Observatoire Régional du Tourisme Languedoc-Roussillon : http://www.sunfrance.com/acces_professionnels/observatoire
- Observatoire Économique de l'Aude : <http://www.audetourisme.com>
- Observatoire Économique du Gard : <http://www.tourismegard.com>
- Observatoire Économique de l'Hérault : <http://www.herault-tourisme.com>
- Observatoire Économique de la Lozère : <http://www.lozere-tourisme.com>
- Observatoire du Tourisme des Pyrénées-Orientales : <http://www.cdt66-observatoire.com>



www.insee.fr

Directeur de la publication : Henri THERON

INSEE Languedoc-Roussillon — 274, allée Henri II de Montmorency — 34064 Montpellier CEDEX 2

Téléphone : 04 67 15 70 00 — Télécopie : 04 67 15 71 71 — Information du public^(*) : 08 25 88 94 52

Mél : insee-contact@insee.fr

^(*) 0,15 euro la minute

Exemplaire non destiné à la vente

ISSN n° 1251-2036

© INSEE 2009